

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 07/03/2014.

Présents : MM. GUILLAUME, REYNARD, CUZIN, FUSTIER, PIREYRE, ZYCHLA, BARTHELEMY, CONRAUX et Mmes ROUSSET, CASSAGNE, TENNEREL.

M. ALEXANDRE Nicolas a donné pouvoir à M. FUSTIER François

M. LAMARTINE Sylvain a donné pouvoir à M. PIREYRE Eric

Excusé : M. RONGERE

Secrétaire de séance : Mme Michelle ROUSSET

Déclaration liminaire du Maire :

J'aimerais si vous le permettez faire une déclaration liminaire.

J'ai été agressé mardi après-midi par le beau-père d'un candidat aux élections municipales. Des coups, injures et menaces ont été proférés à mon encontre. La démocratie est une valeur essentielle dans les sociétés civilisées. Mais pour s'exercer il lui faut du sérieux, de la sérénité dans les débats et le respect des personnes.

En conséquence et devant cette agression, j'ai porté plainte et demandé à l'Association des Maires de se porter partie civile.

1 Comptes administratifs 2013 :

Commune : Sous la présidence de Mme ROUSSET Michelle, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2013 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 277 087,19 € - recettes : 354 457,93 €
Résultat comptable : 77 370,74 €

- Investissement : dépenses : 478 124,17 € - recettes 739 437,04 €
Résultat comptable: 261 312,87 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2013.

Assainissement : Sous la présidence de Mme ROUSSET Michelle, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2013 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 53 325,05€ - recettes : 67 132,58 €
Résultat comptable: 13 807,53 €

-Investissement : dépenses : 41 954,81 € - recettes : 34 670,35 €
Résultat comptable: - 7 284,46 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2013.

Comptes de gestion 2013 :

Les comptes de gestion 2013 de la Commune et de l'Assainissement dressés par Mlle MUNOZ Receveur Municipal de Billom identiques aux comptes administratifs 2013 présentés sont approuvés à l'unanimité.

2 Réseau de lecture :

Mme ROUSSET Michelle expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Billom/St Dier/Vallée du Jauron souhaiterait que les bibliothèques communales soient regroupées en réseau.

Une convention qui définit l'objet précise 3 points principaux :

- informatisation des bibliothèques avec création d'un catalogue commun
- mise en place d'une politique documentaire
- coopération entre les bibliothèques pour développer la lecture publique

Si ce dispositif se concrétise, la bibliothèque de Montmorin pourrait devenir un point de lecture.

3- Privatisation de l'A-75

Informé, par le personnel de la Direction des Routes, les Maires ont eu connaissance que dans le cadre de la mise à 3 voies de l'A-75 dans la partie sud de l'agglomération clermontoise, un risque fort de privatisation de l'A-75 sur ce tronçon existait. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet le vœu de garder sans péage cette partie d'autoroute jusqu'au Viaduc de Millau.

4- Questions diverses :

-M. le Maire informe le Conseil Municipal que le jugement du Tribunal Administratif du 18/02/2014 concernant les requêtes déposées par M. MARY Jean et Mme MALLY Renée contre la Commune ; ceux-ci ont été déboutés et condamnés à verser chacun 500 € à la Commune (application de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative).

-SBA : enquête sur la mise en place de la tarification incitative à compter du 17 mars 2014.

-Cérémonie du 19 mars 1962 : la population est invitée à la commémoration le samedi 22 mars 2014 à 9H au monument aux morts.

-M. ZYCHLA Max donne des documents répertoriant le petit patrimoine communal qu'il a établi aux cours de ces 2 mandats.

M. le Maire en profite pour le remercier ainsi que toute l'équipe municipale pour les actions menées aux cours des 6 ans.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00.